

AAACOUSTIQUE

FACADES OSSATURE

BOIS

SOMMAIRE

1. LIAISON PLANCHER / FACADE FILANTE	2
2. LIAISON REFEND / FACADE FILANTE.....	3

CONSTITUTION DE PAROIS SATISFAISANT LES EXIGENCES ACOUSTIQUES

Ce document est extrait pour partie du document Recommandations professionnelles RAGE 2012 « Façades ossature bois non porteuses – neuf » téléchargeables gratuitement sur le site www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr. Pour plus d'informations vous pouvez le consulter.

1. LIAISON PLANCHER / FACADE FILANTE

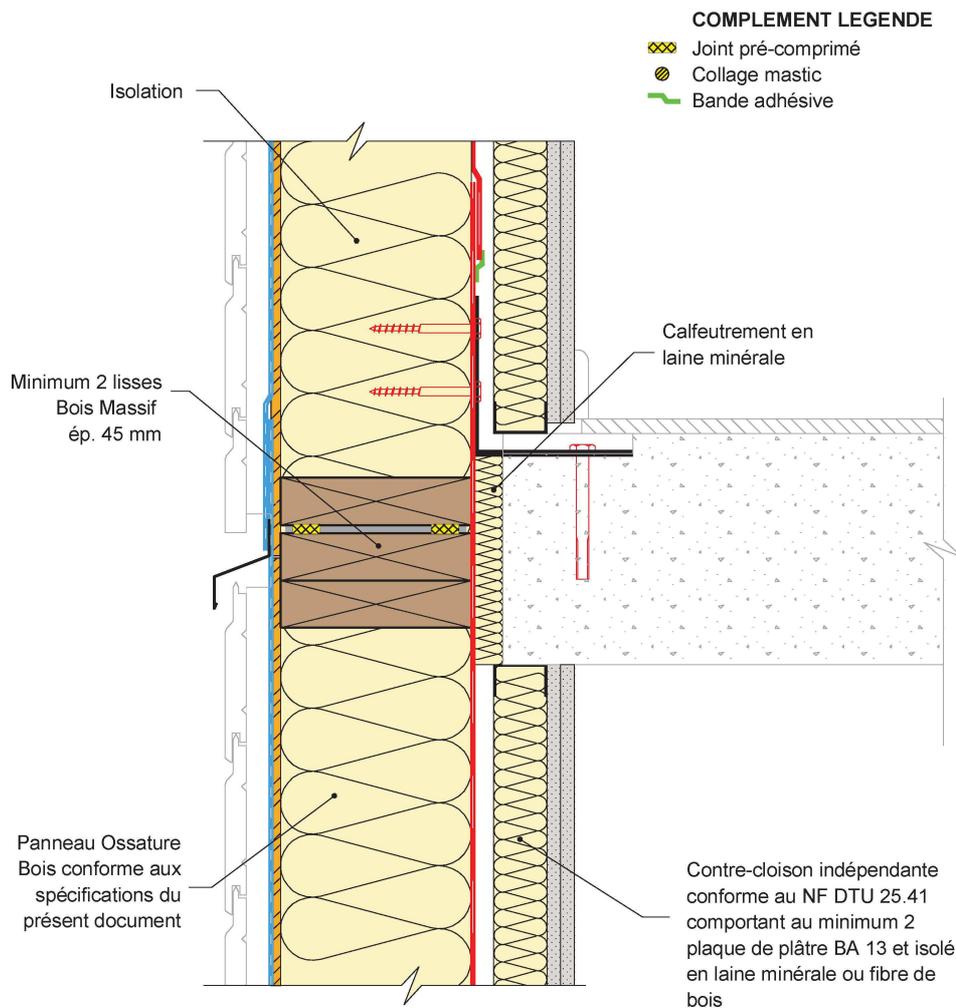


Figure 1 : Coupe verticale d'une liaison plancher / façade filante

L'ensemble des dispositions suivantes doit être respecté afin de satisfaire aux exigences acoustiques :

- Composition du panneau ossature bois conforme aux spécifications des Recommandations professionnelles «Façades ossatures bois non poreuses – Neuf » (isolation en laine minérale ou fibre de bois)
- Contre-cloison indépendante isolée en laine minérale ou fibre de bois et comportant au minimum 2 plaques BA 13
- Présence d'au moins 2 lisses au droit du nez de dalle
- Calfeutrement de la jonction panneau/nez de dalle en laine minérale

NOTE : Les planchers doivent respecter les exigences réglementaires en partie courante

2. LIAISON REFEND / FACADE FILANTE

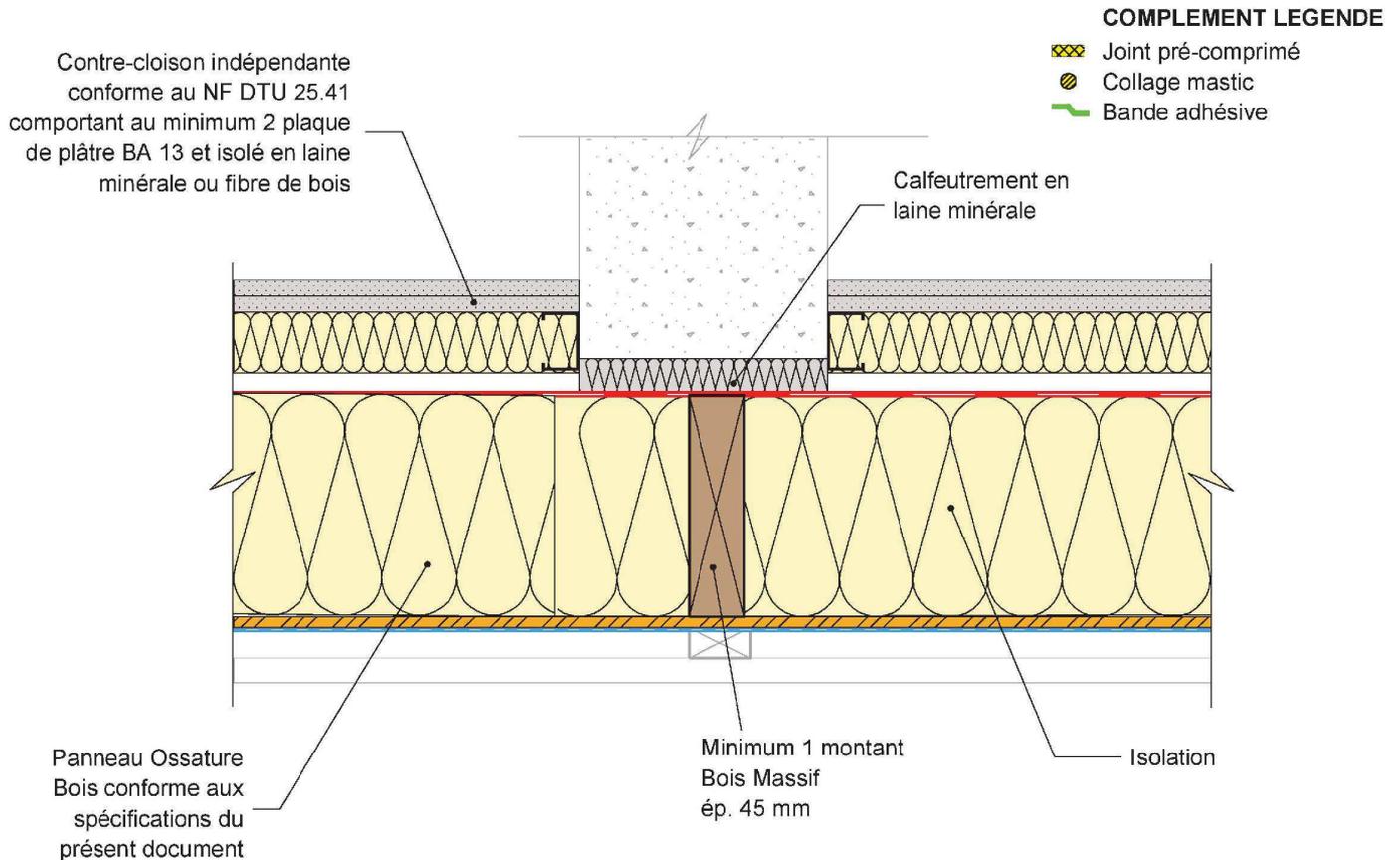


Figure 2 : Coupe horizontale d'une liaison refend / façade filante

L'ensemble des dispositions suivantes doit être respecté afin de satisfaire aux exigences acoustiques :

- Composition du panneau ossature bois conforme aux spécifications des Recommandations professionnelles «Façades ossatures bois non poreuses – Neuf » (isolation en laine minérale ou fibre de bois)
- Contre-cloison indépendante isolée en laine minérale ou fibre de bois et comportant au minimum 2 plaques BA 13
- Présence d'un montant minimum au droit du refend
- Calfeutrement de la jonction panneau/nez de refend en laine minérale

NOTE : Les refends doivent respecter les exigences réglementaires en partie courante

COMMENTAIRE : Dans le cadre de bâtiments dont les exigences acoustiques sont moindres (ex : bâtiment de bureaux), les préconisations précédentes peuvent être allégées avec une plaque de plâtre BA 13 minimum.